



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin

MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

REGISTRE DES PROCES VERBAUX DU CONSEIL MUNICIPAL

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le treize septembre deux mille vingt-et-un, Nous, *Emmanuelle LAMARQUE*, Maire de Chaumont-en-Vexin, avons convoqué, en séance ordinaire, les membres du Conseil Municipal pour le vingt septembre deux mille vingt-et-un à vingt heures.

- LE MAIRE -

ORDRE DU JOUR :

- **Budget communal : Décision modificative n°1 ;**
- **Présentation du plan de financement et recherche de subvention accès PMR ;**
- **Travaux d'urgence de l'église Saint Jean-Baptiste – Demande de subvention auprès de la DRAC ;**
- **Signature de l'annexe à la proposition d'intervention conseil en réorganisation – Phase 3 ;**
- **Signature de convention avec la Communauté de Communes du Vexin-Thelle pour l'installation d'un marché mensuel Place de la Foulerie ;**
- **Signature d'une convention d'éco-pâturage avec l'EARL de Fleury ;**
- **Ouverture dominicale des commerces de détail en 2022 ;**
- **Modification de la composition de la commission environnement et cadre de vie ;**
- **Intégration de nouvelles communes au groupement de commandes des travaux de voirie sur le Vexin-Thelle ;**
- **Questions diverses.**



République Française - Département de l'Oise - Canton de Chaumont-en-Vexin
MAIRIE DE CHAUMONT-EN-VEXIN

Séance du 20 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un et le vingt septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de Chaumont-en-Vexin s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Madame Emmanuelle LAMARQUE, Maire**

Présents : Mmes CUYPERS, DOUDOUH, FREZZA, LAMARQUE, LOTZ, PEREIRA, PIEREN, THIMOTÉE-HUBERT,

Messieurs BOSSUT, BRIGANT, DUVIVIER, EZZAGHARI, GAILLET, GILLOUARD, HUCHER, MÉDICI, RHALIMI, SCOUARNEC,

Pouvoirs : Mme BÉDÉE à Mme CUYPERS, Mme PAN à Mme CUYPERS, Mme SEGUIN à Mr MÉDICI,

Absents excusés : Mr NORMAND, Mr RÉTHORÉ.

Secrétaire de Séance : Mme THIMOTÉE-HUBERT Sylvie.

Madame Le Maire informe que le Conseil Municipal est diffusé en direct sur sa page Facebook.

Madame Le Maire ouvre la séance et propose l'adoption du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 juillet 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé.

N° / 2021_51 : BUDJET COMMUNAL : DÉCISION MODIFICATIVE N°1

Désignation	DÉPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT		
Compte 617 – Etudes et Recherches	12 360 €	
Compte 023 – Virement à la section d'investissement	-12 360 €	
Compte 022 – Dépenses imprévues	-55 000 €	
Compte 678 – Autres charges exceptionnelles	40 000 €	
Compte 6218 – Autre personnel extérieur	15 000 €	
INVESTISSEMENT		
Compte 021 – Virement de la section de fonctionnement		-12 360 €
Compte 2158 – Opération 113 : Sécurité Incendie	-12 360 €	

Mise aux voix : contre : 0, abstention : 0, pour : 21.

N° / 2021_52 : PRÉSENTATION DU PLAN DE FINANCEMENT ET RECHERCHE DE SUBVENTION ACCÈS PMR

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la réalisation de travaux d'aménagement de sécurité piétonne s'avère nécessaire.

L'entreprise DUBRAC a été sélectionnée pour réaliser les prestations suivantes :

- Installation de trois potelets au rond-point du clos de la vigne, à l'entrée 2 ;
- Installation d'un potelet rue Emile Deschamps (au niveau du garage Candelier) ;
- Installation d'une barrière rue de la République au niveau du passage piéton vers la poste ;
- Installation de douze potelets et de six dalles podotactiles blanches au carrefour Budin / Bertinot Juel / Osier ;
- Installation de huit potelets et de quatre dalles podotactiles blanches Carrefour Pierre Budin / République ;
- Installation de quatre potelets rue du Bras d'or au niveau du passage piéton proche du garage Peugeot ;
- Installation de huit potelets au rond-point de la gare (au croisement des rues Laillerie et Jean Lefebvre).

L'entreprise sollicitée a fait parvenir à la commune un devis d'un montant de 13 220 € hors taxe / 15 864 € TTC. Cette opération est inscrite au budget à l'opération 105 voirie – parkings.

Le département de l'Oise sera sollicité pour verser une subvention au titre des amendes de police. Le financement est assuré à hauteur de 34% de la dépense hors taxe. Le plan de financement se présente de ce fait de la façon suivante :

Organisme Financier	Montant
Conseil Départemental de l'Oise	4 494,80 €
Fonds propres de la commune	11 369,20 €
TOTAL	15 864,00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** le Maire à rechercher les subventions auprès du Conseil Départemental de l'Oise au titre des amendes de Police ;
- **DE VALIDER** le plan de financement présenté.

N° / 2021_53 : TRAVAUX D'URGENCE EGLISE SAINT JEAN BAPTISTE – DEMANDE DE SUBVENTION DRAC

Madame le Maire rappelle les devis de réparation de l'église qui s'élèvent à 90 346,84 € TTC. Ces dépenses se décomposent en une partie travaux et une partie études et diagnostics :

Plan de financement prévisionnel :

ETUDES ET DIAGNOSTICS		
Prestation	Montant HT	Montant TTC
Hiérarchisation des priorités et interventions d'urgence	3 850 €	4 620 €
Diagnostic de restauration générale et interventions d'urgence	20 700 €	24 840 €
Diagnostic de la structure de l'église Saint Jean Baptiste	6 790 €	8 148 €
Etude parasitaire	3 669,03 €	4 402,84 €
TOTAL	35 009,03 €	42 010,84 €

TRAVAUX		
Prestation	Montant HT	Montant TTC
Maîtrise d'œuvre sur sécurisation	6 000 €	7 200 €
Mise en sécurité étaielements	25 000 €	30 000 €
Déplacement de sacristie	9 280 €	11 136 €
TOTAL	40 280 €	48 336 €
TOTAL DE L'OPERATION	75 289,03 €	90 346,84 €

La DRAC peut accorder une subvention à hauteur de 40% du montant des travaux hors taxe et 50 % du montant des études et diagnostics hors taxe. Le plan de financement se présente dès lors de la façon suivante :

- Pour la partie travaux :

Subvention sollicitée de la DRAC 40 % du Hors Taxe : 16 112 €
participation de la commune : 32 224 €
TOTAL : 48 336 €

- Pour la partie études et diagnostics :

Subvention sollicitée de la DRAC à hauteur de 50% Hors Taxe : 17 504,52 €
Participation de la commune : 24 506,32 €
TOTAL : 42 010,84 €

Après en avoir délibéré à 3 voix contre (Mme DOUDOUH, Mr BRIGAND et Mr GAILLET) et 18 voix pour, le Conseil Municipal décide :

- **D'ADOPTER** le projet présenté ;
- **D'APPROUVER** le plan de financement ;
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et d'autres organismes financeurs.

**N° / 2021_54 : SIGNATURE DE L'ANNEXE A LA PROPOSITION D'INTERVENTION
CONSEIL EN RÉORGANISATION – PHASE 3**

VU la délibération n°2021_5 en date du 28 janvier 2021 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et notamment ses articles 22 à 26-1 ;

VU la convention de conseil en organisation passé avec le centre de gestion de l'Oise ;

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'à l'issue de l'étude en organisation et ressource humaine menée par le Centre de Gestion dont a bénéficié la commune, il est proposé par le centre de gestion une annexe à la convention initialement signée par la commune.

Cette annexe a pour objet de proposer une prestation complémentaire d'accompagnement en phase 3 du travail initialement effectué.

Le coût de cette prestation complémentaire s'établit de la façon suivante :

Refonte des fiches de poste	6 h		420 €
Refonte de l'organigramme	1 h		70 €
Indicateurs de suivi de l'activité	6 h		420 €
Suivi et ajustement de l'organisation	6 h		420 €
Process / communication			
- Groupes de travail + restitution	8 h		560 €
- Formation des élus (une journée)	6 h		420 €
- Rédaction des livrables	4 h		320 €
Organisation du temps de travail			
- Groupes de travail + restitution	6 h		420 €
- Rédaction des livrables (règlement intérieur, délibérations)	6 h		420 €
TOTAL PREVISIONNEL PHASE 3	49 h		3 430 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'AUTORISER** madame le Maire à signer l'annexe selon les modalités détaillées ci-dessus.

N° / 2021_55 : SIGNATURE DE CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VEXIN-THELLE POUR L'INSTALLATION D'UN MARCHÉ MENSUEL PLACE DE LA FOULERIE

Madame le Maire informe le Conseil que dans le cadre de l'organisation par la communauté du Vexin-Thelle d'un marché mensuel ayant lieu les premiers vendredis du mois, il est demandé à la commune de Chaumont-en-Vexin de procéder à la signature d'une convention permettant notamment :

- D'autoriser l'installation de ce marché sur la place de la foulurie à titre gracieux ;
- De mettre à disposition de façon ponctuelle les agents de la commune quand les besoins de renforts en personnel sont identifiés. Cette mise à disposition est suivie d'une refacturation des heures effectuées par les agents au profit de la communauté de communes du Vexin-Thelle ;
- De fournir l'électricité aux commerçants qui seront présents. Une refacturation de cette consommation sera effectuée ;
- De mettre à disposition des bennes à ordures.

Cette convention s'établit pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse. Elle pourra être résiliée par accord conjoint des deux collectivités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **AUTORISE** madame le Maire à procéder à la signature de cette convention.

N° / 2021_56 : SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ÉCO PÂTURAGE AVEC L'EARL DE FLEURY

Madame le Maire informe que la commune dispose des services d'éco pâturage par l'EARL de Fleury.

L'éco pâturage permet de bénéficier d'une tonte naturelle, s'inscrit plus largement dans une logique d'intervention écologique dans l'entretien des espaces naturels et participe à l'animation culturelle et locale de la collectivité.

La mise en place des clôtures, du personnel dédié, de l'eau et de l'électricité est à la charge de l'EARL.

Au titre de cette action, la mairie rémunèrera cette EARL à hauteur de 0,05 € le mètre carré. La facturation s'établira au cours du 3^{ème} trimestre de l'année en cours.

Cette prestation est établie pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à 4 abstentions (Mme CUYPERS, Mme DOUDOUH, Mr BRIGAND et Mr GAILLET) et à 17 voix pour :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à procéder à la signature de cette convention.

N° / 2021_57 : OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DÉTAIL EN 2022

Madame le Maire expose :

La loi n°2015-990 du 6 août 2015, pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, a modifié la législation sur l'ouverture des commerces (établissement de vente aux détail) le dimanche, notamment en ce qui concerne les dérogations accordées par les Maires au titre de l'article L3132-26 du code du travail, dont le nombre de dimanches d'ouverture peut passer à 12 par an depuis le 1^{er} janvier 2016. La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre pour l'année suivante.

La décision du Maire doit être prise après avis du Conseil Municipal, des organisations d'employeurs et de salariés intéressés (toutefois, le maire n'est pas lié par leur avis) et, lorsque le nombre de ces dimanches excède 5, après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre, c'est-à-dire la Communauté de Communes du Vexin-Thelle.

Ces dérogations doivent être accordées pour la totalité des commerces de détail de la commune exerçant la même activité que le demandeur même si la demande est individuelle afin de contenir le risque d'une multiplication incontrôlée des ouvertures dominicales obtenues sur le fondement des dispositions de cet article. En contrepartie, les salariés concernés bénéficient de compensations financières et de repos prévues à minima par le code du travail qui seront rappelés dans l'arrêté municipal.

Le magasin MATCH a formulé une demande au titre de l'année 2022 à savoir : les dimanches 2 et 9 janvier, 26 juin, 28 août, 4, 11 et 18 septembre, 20 et 27 novembre et les 4, 11 et 18 décembre 2022.

Le Conseil Municipal,

- **Vu** la loi n°2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DÉCIDE d'émettre un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle toute la journée, des commerces de détail de la commune les 12 dimanches suivants :

- 2 et 9 janvier 2022 ;
- 26 juin 2022 ;
- 28 août 2022 ;
- 4, 11 et 18 septembre 2022 ;
- 20 et 27 novembre 2022 ;
- 4, 11 et 18 décembre 2022 ;

N° / 2021_58 : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ENVIRONNEMENT ET CADRE DE VIE

L'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales donne la possibilité au conseil municipal de « former (...) des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil

soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres ». Elles sont convoquées par le maire, qui en est le président de droit.

Par délibération du conseil municipal du 8 octobre 2020, le conseil municipal a institué quinze commissions municipales :

- Commission scolaire / Périscolaire
- Commission contrôle des listes électorales
- Commission finances
- Commission vie associative et sportive
- Commission urbanisme
- Commission PLU
- Commission développement économique
- Commission communication
- Commission culture / Tourisme / fêtes et cérémonie
- Commission travaux / sécurité / entretien général / cimetière
- Commission logements et développement social
- Commission séniors
- Commission environnement et cadre de vie
- Commission jeunes
- Commission santé / hygiène / Prévention

A ce titre, il est proposé de modifier l'intitulé de la commission environnement et cadre de vie, en commission environnement, cadre de vie et valorisation du patrimoine qui se composera dorénavant de la façon suivante :

- Sylvie THIMOTHEE-HUBERT
- Dominique BRIGAND
- Philippe VIROLLE
- Elsa FREZZA
- Ismahan DOUDOUH
- René GAILLET
- Mounir RHALIMI
- Jérôme BOSSUT
- Eric GILLOUARD
- Isabelle PIEREN
- Chantal BEDEE
- François RETHORE
- Magali PAN
- Anne Françoise CUYPERS

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide à 3 voix contre (Mme DOUDOUH, Mr GAILLET et Mr BRIGAND) et 18 voix pour :

- **DE VALIDER** la nouvelle composition de la commission environnement et cadre de vie.

N° / 2021_59 : INTÉGRATION DE NOUVELLES COMMUNES AU GROUPEMENT DE COMMANDES DES TRAVAUX DE VOIRIE SUR LE VEXIN-THELLE

Dans le cadre d'une politique de rationalisation commune des frais engendrés par les procédures de marchés de travaux publics et afin de réaliser des économies d'échelle en rationalisant et en augmentant les volumes nécessaires aux réalisations des missions de service public propres à chaque

commune adhérente, la Communauté de Communes du Vexin-Thelle d'une part et ses communes membres adhérentes d'autre part, ont signé le 21 février 2020 un groupement de commandes ;

Vu la délibération prise en Conseil Communautaire du 24 septembre 2019 approuvant les termes de la convention constitutive et acceptant la Communauté de Communes du Vexin-Thelle en tant que coordonnateur et membre du groupement ;

Vu la délibération n°2019-61 du 23 octobre 2019 autorisant le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes de travaux de voirie du Vexin-Thelle ;

Compte tenu de la volonté des communes de Chambors, Reilly et Serans d'adhérer au groupement de commandes ;

Vu la délibération n°20210629-05 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Vexin-Thelle acceptant l'intégration des communes de Chambors, Reilly et Serans ; et autorisant Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 de la convention constitutive du groupement de commande de travaux de voirie entre la Communauté de Communes du Vexin-Thelle et ses communes membres ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ACCEPTE** l'intégration des communes de Chambors, Reilly et Serans à la convention constitutive du groupement de commandes ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer l'avenant n° 3 de la convention constitutive du groupement de commandes de travaux d'entretien de voirie sur le territoire du Vexin-Thelle.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Madame le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

- **Vu** l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délégation accordée à Madame le Maire par délibération n°2020_22 du 25/05/2020,
- **Considérant** l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Mme Le Maire en vertu de cette délégation,

Le Conseil Municipal prend note des décisions suivantes :

- ✓ Acceptation des devis du 13 juillet 2021 au 20 septembre 2021 :

Compte	Fournisseur	Opération/ Service	Objet	Montant TTC
61551	HYDROMECA	Service Technique	Pièces détachées (bobine + tête bobine) - Balayeuse	619,06 €
60631	ADELYA	Cantine	Produits ménagers (entretien)	1 191,24 €
60631	ADELYA	Mairie	Produits ménagers (entretien)	1 818,94 €
6283	MARRE DU NETTOYAGE	Ecoles	Remise en état 2021 (ménage d'été)	2 989,00 €
2184	ADEQUAT	Aménagement Paysager	Acquisition support cycle - collecte bois - corbeilles - corbeilles tri sélectif	12 880,56 €
615221	BROQUERE Christophe	Salle des Fêtes	Remplacement blocs porte d'accès (côté rue)	3 220,80 €

615221	RAMBOUR	Mairie	Nettoyage et entretien chaudières (locaux communaux)	4 379,48 €
615228	E.G.A	Mairie	Travaux isolation combles (logt 5 rue des écoles)	5 140,96 €
615232	STPEE	Eclairage public	Fourniture et pose mat + luminaire (chemin de Rebetz)	2 522,52 €
6218	MARRE DU NETTOYAGE	Mairie	Remplacement congés agent d'entretien (période du 12 au 31/08/2021)	532,00 €
6257	FOLASTRE TRAITEUR	3è âge	Repas des aînés (10/10/2021)	5 250,00 €
6232	3D LASER	3è âge	Cadeau (porte clé) Repas des aînés du 10/10/2021	1 252,80 €
6068	DACTYL BUREAU	Ecoles	Ramette papiers A4 / ECP	711,26 €
615232	STPEE	Eclairage public	Remplacement candélabre accidenté (rue Jean Rostand - n°22)	3 119,86 €
615232	STPEE	Eclairage public	Remplacement horloge astronomique grillée (surtension réseau) Clos des Tournelles	682,80 €
6283	MARRE DU NETTOYAGE	Ecoles	Nettoyages courant classes et salles ECP + Rased (période de Septembre à Décembre)	8 360,00 €
6283	MARRE DU NETTOYAGE	Ecoles	Désinfection classes et salles ECP (période de Septembre à Décembre)	1 026,00 €
60632	HENRI JULIEN	Cantine	Matériels divers et vaisselle	1 035,83 €
658	ADTO-SAO	Service Assainissement	Elaboration RPQS (année 2020)	1 500,00 €
658	ADTO-SAO	Service Eau	Elaboration RPQS (année 2020)	1 500,00 €
60633	HENAULT	Voirie	Fourniture Fleurs Hiver	2 326,50 €
2151	ARTEMIA EAU	Plaine Moulin Baudet	Mission expertise écologique (projet aménagement parking)	17 610,00 €
61551	BROSSERIE LECLER NOEL	Service Technique	Pièces détachées Balayeuse (anneau breveté + balai latéral)	832,03 €
678	CRAPOULET	Voirie	Mise en sécurité propriété HENAUX (11 rue Emile Déchamps)	10 800,00 €
678	CRAPOULET	Voirie	Démolition totale propriété HENAUX (11 rue Emile Déchamps)	25 800,00 €
60636	CLINIC & JOB DRESS	Cantine	Habillement agents communaux	779,10 €
21312	TT SECURITE	Ecoles	Installation système détection intrusion (Rased - Bat 1 et 3)	1 099,20 €

2151	DUBRAC TP	Voirie	Aménagement accès PMR (commune)	15 864,00 €
60632	GUILLEBERT	Service Technique	Equipements Kit utilisation Nacelle (patin calage, casque)	681,94 €
61551	GARAGE BOSSUT	Service Technique	Etablissement cartes grises véhicules ST (Renault Maxity et Renault Master)	501,52 €
6068	PPG DISTRIBUTION	Service Technique	Peintures pour croix Cimetière	565,13 €
21318	BMI	Eglise	Diagnostic structurel	8 148,00 €
21318	LAURENT TAILLANDIER	Eglise	Etudes de diagnostic (DIA)	4 620,00 €
21318	JM REYMOND ARCHITECTE	Eglise	Constats visuels et diagnostic technique (état infestation parasitaire bois et phytosanitaire)	4 402,84 €
21318	NASCA	Eglise	Diagnostic architecte - Restauration générale (DIA)	24 840,00 €
21318	NASCA	Eglise	Diagnostic architecte - Restauration générale (MOE - Mise en sécurité et suivi sondages géotechniques)	7 200,00 €
2183	ADICO	Ecoles	Installation et matériel informatique Phase 2 (projet classe numérique) ECP	62 978,96 €
60631	ADELYA	Mairie	Produits ménagers (entretien)	1 871,34 €
60631	ADELYA	Cantine	Produits ménagers (entretien)	611,36 €
615221	FROMENT	Mairie	Bachage couverte (maison 47 rue hôtel de ville)	2 040,00 €
60636	GK PROFESSIONAL	Police Municipale	Habillement Agents PM	1 564,64 €
615221	ABV SOLUTIONS	Dojo	Désinsectisation (puces) Vestiaires + parties communes	960,00 €

✓ Déclaration d'intention d'aliéner du 13 juillet 2021 au 20 septembre 2021 :

Date	Noms	Adresse	Exercice droit préemption
20/07	SCI LE SULKY	25 RUE DE LA REPUBLIQUE	NON
28/07	CHAM	6 RUE PAUL AVENEL	NON
28/07	ANSELMINI	17 RUE DE NOAILLES	NON
06/08	SALMON	3 RUE BRACHEDAL	NON
06/08	BDL	LE PREVILLE LOT 32	NON
05/08	SCI LE SULKY	25 RUE DE LA REPUBLIQUE	NON
10/08	BDL	25 RUE DU GRAND PREVILLE	NON
11/08	PERROT/CAZENAVE	LES LONGUES RAIES	NON

✓ Concession dans le cimetière communal du 13 juillet 2021 au 20 septembre 2021 :

Date	Nom	Durée	Prix	Emplacement
10/06/2021	COTTIN Alain	50 ans	500 €	Clos 1, Division 2, Tombe 223
08/07/2021	WARIN Jocelyne	30 ans	300 €	Clos 2, Division 4, Tombe 159
25/08/2021	CREVECOEUR Gustave	30 ans	300 €	Clos 2, Division 3, Tombe 4 (Renouvellement)

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISÉ, LA SEANCE EST LEVÉE À 22 h 15

